



Campagne budgétaire 2026 des ESMS accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques

Instruction n° DGCS/SD5B/SD1B/SD3A/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2026/79 du 10 juin 2026 relative aux orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2026, des ESMS accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : ACT, LHSS, LHSS périnatalité, CAARUD, centres de soins, CSAPA, LAM, EMSP, LHSS mobiles ou de jour, ESSIP, MASP et UCSD

📅 Publié le 10 juin 2026

👤 De Uriopss Centre

GESTION - FINANCEMENT

CAMPAGNE BUDGÉTAIRE

BRÈVE

INFO NATIONALE



La présente instruction notifie les dotations régionales limitatives (DRL) modifiées pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques au titre de 2026.

Elle fixe les modalités de mise en œuvre des mesures nouvelles pour ces mêmes structures.